



POSTULAT

Auteur Le Centre, par Nathan Bender, Claire-Lise Bonvin et Bruno Moulin
Objet Un nouveau layout pour les mandats de prestations politiques
Date 13/11/2023
Numéro 2023.11.360

Les budgets et comptes cantonaux sont analysés par le Grand Conseil par le prisme des mandats de prestations politiques, qui sont eux spécifiques à chaque service (unité organisationnelle). Ceux-ci sont constitués :

- des ressources financières et humaines,
- des objectifs et sous-objectifs politiques,
- des mesures prioritaires (projets),
- des indicateurs et
- des groupes de produits et produits.

Ces mandats de prestations politiques sont les outils centraux du pilotage et de l'évaluation de l'action de l'Etat, et doivent permettre au Parlement d'affirmer une orientation politique voulue par des amendements financiers ou non-financiers. Les objectifs, les mesures prioritaires et les indicateurs peuvent également être amendés afin d'orienter et de suivre au mieux l'impact des actions produites par l'Etat et son administration.

Rappelons que cette gestion en mandats de prestations est ancrée dans la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers (LGCAF), chapitre 1.2b, et qu'elle consiste à définir un « contrat de prestation » avec chaque service pour l'année à venir.

La structure actuelle des mandats de prestations politiques est jugée relativement lourde et, par son contenu, ne permet souvent pas d'identifier suffisamment les risques et de servir d'instrument de pilotage des politiques publiques pour le Parlement.

Conclusion

Les motionnaires demandent donc de revoir le layout des mandats de prestations politiques en tenant compte des remarques ci-après et, si nécessaire, de réviser la LGCAF en conséquence.

Nous demandons que le nouveau layout, plus clair, permette de « revenir aux fondamentaux », à savoir la prise de décisions politiques ainsi que la haute surveillance par le Parlement. En effet, dans bien des cas les trop nombreuses informations opérationnelles ainsi que les liens peu clairs entre objectifs, mesures prioritaires, indicateurs et finances ne facilitent pas la lecture des documents et tendent à brouiller les enjeux politiques et l'appréhension de problématiques souvent complexes.

Après une première page de synthèse des éléments principaux, nous attendons que les mandats de prestations politiques soient structurés par objet (groupe de produits), tout en distinguant les tâches légales des projets. Chaque objet (groupe de produits) contient ses objectifs propres correspondant aux missions légales, ses ressources humaines et financières (dépenses et recettes), les mesures prioritaires (projets) pour l'année à suivre ainsi que des indicateurs de performance. L'ensemble des objets (groupes de produits) couvre l'entier des prestations de l'administration cantonale.

Nous souhaitons, finalement, que les indicateurs soient divisés en deux catégories :

- les « indicateurs de contexte » qui permettent d'informer sur la situation et de son évolution dans les différents domaines de l'action étatique et notamment de réaliser des comparaisons intercantionales. Ces indicateurs sont en principes issus de la statistique fédérale. Leur évolution peut dépendre de facteurs exogènes sur lesquels l'Etat n'a pas nécessairement d'influence directe (par ex. pourcent de personnes âgées de 80 ans et plus).
- les « indicateurs de performance » qui permettent au Parlement d'orienter et de mesurer les impacts des actions de l'administration (par ex. nombre de lits de soins palliatifs).

Enfin, une fusion du mandat de prestations politique et de la planification intégrée pluriannuelle, dans le sens d'un mandat de prestations politiques présentant des informations (projets, évolution des indicateurs, finances) pour les 4 années à venir, doit également être mise en place. Ceci permet aux députés de visualiser plus aisément les tendances prévues.